

dans des assiettes de grès dans ces occasions car le Père de Berey n'en possédait pas d'autres. L'inventaire mentionne bien cinq fourchettes et cinq cuillers d'argent dont une potagère, le tout pesant environ cinq livres, mais le reste du service de table n'aurait pas fait le bonheur d'une ménagère de cinquième ordre. Le priseur Chevalier estime les sauciers, les assiettes, les plats, les sucriers, les beurriers, les pots, etc, etc, à quelques sous chacun.

Les hardes et linges du Père de Berey consistaient en trois vestes, cinq paires de culottes, neuf serviettes, quatre bonnets de coton, cinq paires de bas de laine, une nappe, six draps, vingt-huit mouchoirs, cinq "mutandes", deux matelas, onze serviettes, etc, etc.

L'inventaire note une chapelle portative, plutôt pauvre : une chasuble à deux faces, deux aubes, un calice avec sa patène et ses burettes, six amicts, etc, etc.

Le Père de Berey gardait un cheval sous poil noir estimé à 12 livres, une calèche, un cabriolet, une charrette, deux carrioles, etc.

Le Père de Berey, s'il faut en juger par l'inventaire du notaire Berthelot, était un peu négligent dans le paiement de ses comptes. Ainsi, il devait un an de loyer à M. Duval, et, lors de sa mort, il n'avait pas payé son boulanger depuis douze mois. Il avait également négligé de payer un compte de neuf livres au docteur Jean-Baptiste Chrétien qui l'avait soigné quelques années avant sa mort.

Nous pourrions glaner plusieurs autres détails dans l'inventaire de la succession du Père de Berey mais il faut nous borner. Disons, en terminant, que la tombe du Père de Berey confectionnée par le menuisier Pierre Emond coûta dix-huit chelins et que la fabrique de Notre-Dame de Québec chargea à la succession neuf livres pour le service et l'enterrement du Père de Berey à la cathédrale.